**Une version PDF du document complété doit être signée électroniquement avec l’eID de la personne légalement capable de représenter l’organisation en question.**

Coordonnées de

l’organisme souhaitant bénéficier de l’autorisation :

…

…

…

Notre réf. : …

Dossier traité par : …

Fonction : …

Tél.: …

e-mail : …

Date : ...

Comité de sécurité de l’information

[csi@mail.fgov.be](mailto:csi@mail.fgov.be)

**Objet** : engagement de conformité aux conditions de l’autorisation unique pour les Communes d'accéder l’accès au répertoire de la DIV à des fins d’identification des personnes qui sont débitrices, du fait de l’utilisation d’un véhicule, d’une rétribution, taxe ou redevance de stationnement.

Madame, Monsieur,

Par la présente, je me réfère à la délibération AF n° 14/2016 portant autorisation unique pour les Communes d'accéder au répertoire de la DIV à des fins d’identification des personnes qui sont débitrices, du fait de l’utilisation d’un véhicule, d’une rétribution, taxe ou redevance de stationnement.

Après avoir pris connaissance de la délibération AF n° 14/2016 (et de ses modifications éventuelles), je déclare m’engager à respecter toutes les obligations qu’elle(s) impose(nt).

En particulier, les traitements opérés sur les données obtenues auprès de la DIV seront conformes aux conditions édictées par cette délibération, à savoir notamment :

* + - * respecter le principe de finalité, c’est-à-dire n’utiliser les données obtenues que pour l’encaissement d’une rétribution ou taxe de stationnement ou de redevances de stationnement et ne pas utiliser les données pour la gestion de parkings privés ;
      * ne traiter des données personnelles qu’en cas de nécessité et évaluer la possibilité d’installer un système pouvant prévenir les défauts de paiement (par ex., des barrières). L'instauration d'un système de caméras ANPR doit être abordée selon la même approche : si le recouvrement des redevances de stationnement peut raisonnablement être organisé d'une autre manière, moins intrusive pour la vie privée, il convient de donner la préférence à cette autre méthode ;
      * ne solliciter auprès de la DIV que les noms, prénoms et adresses du titulaire d'une plaque d’immatriculation ;
      * supprimer les données dès qu'elles ne sont plus nécessaires ;
      * informer clairement les utilisateurs ;
      * ne permettre le traitement interne des données qu’aux personnes qui en ont besoin pour l’exercice de leurs fonctions, désigner les catégories de personnes ayant accès aux données avec une description précise de leur fonction et tenir la liste de ces catégories de personnes à la disposition de la Commission de la protection de la vie privée ;
      * préserver la confidentialité des données (notamment en ne permettant l’accès aux données qu’aux personnes qui se sont engagées à respecter une obligation légale, statutaire ou contractuelle de confidentialité) et ne pas les communiquer à des tiers (sauf si la communication est nécessaire dans le cadre d’une éventuelle poursuite en justice) ;
      * prendre des mesures techniques et organisationnelles de sécurité et accepter que le Comité sectoriel pour l'Autorité fédérale les contrôle ;
      * accepter les possibilités de contrôle et d'inspection des services compétents (police, justice et Commission de la protection de la vie privée), et se plier aux éventuelles recommandations ou au retrait de l’autorisation.

Je confirme explicitement qu’en collaboration avec notre délégué à la protection de données une analyse d’impact sur la protection des données relative au traitement de données à caractère personnel envisagé a été effectuée conformément à l’article 35 du RGPD. Cette analyse a montré qu’il n’y avait pas de risque résiduel élevé.

Je remercie d'avance le Comité de sécurité de l’information de m’informer de la date d’entrée en vigueur de l’autorisation unique AF n°14/2016 dans le chef de l’organisme que je représente.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes sentiments distingués.

Nom du signataire :

Fonction :

Signature électronique:

**Une version PDF du document complété doit être signée électroniquement avec l’eID de la personne légalement capable de représenter l’organisation en question.**